Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID: 089-218904530-20230620-38\_4-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Département de l'Yonne
Nombre de membres

Séance du 20 juin 2023

En exercice: 15

L'An deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous

Présents: 8

la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Votants: 8

<u>Présents</u>: Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Dominique MOREL Jean-

Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre

 $\label{eq:Date de convocation:} \textbf{Date de convocation:}$ 

SINDONINO, Florence CAPITAIN,

13 juin 2023

<u>Absents excusés</u>: Élisabeth NOYEMIAN, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin

Date d'affichage:

**SAFFROY** 

13 juin 2023

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

## DEMANDE DE SUBVENTION 2023 - CIFA - Délibération n° 2023-38

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Considérant la demande de subvention du CIFA pour l'année 2023 en date du 24 mai 2023,

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité, de ne pas verser de subvention n'ayant pas d'apprenti dans la commune au CIFA.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET